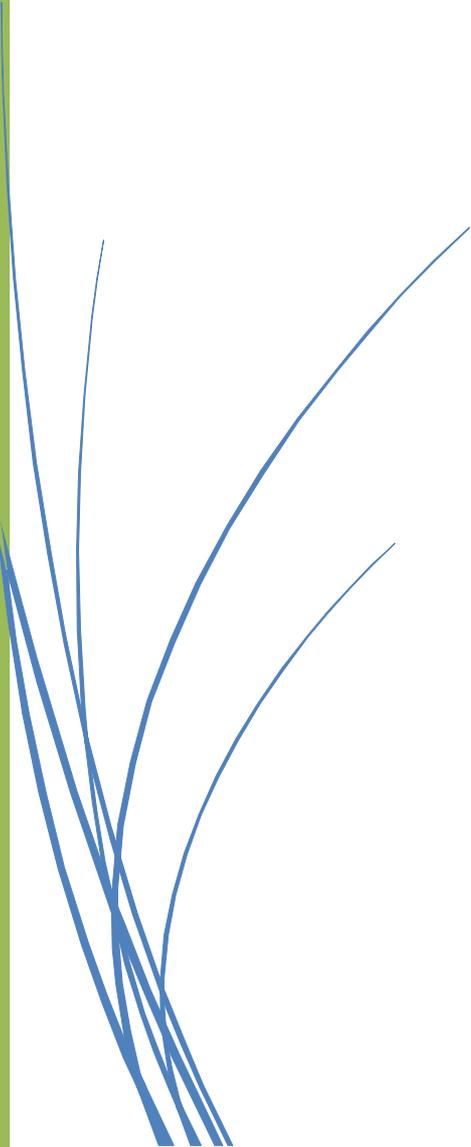


31/05/2021

Rapport Annuel 2020

Analyses et Commerce



MOSELLE TELECOM

2, BLD DOMINIQUE ARAGO 57 000 METZ

PLAN DU DOCUMENT

Présentation de la délégation de Service Public	3
Historique du Contrat	3
Les avenants.....	4
Avenant N°1 signé le 9 octobre 2007.....	4
Avenant N°2 signé le 5 août 2008.....	4
Avenant N°3 Signé le 9 octobre 2009	5
Avenant N°4 Signé le 26 mai 2015	5
Avenant N°5 signé le 2 octobre 2017.....	5
Avenant N°6 signé le 11 septembre 2019.....	5
Objectifs de la Délégation de Service Public.....	6
Aménagement du territoire	6
Développement économique	7
Développement des services aux particuliers.....	7
Développement des services aux entreprises et collectivités	7
Modèle de Commercialisation, principes d'équité et égalité	8
Analyse du marché national	9
L'accès Internet Haut débit sur réseau fixe : Marché de détail	9
La Télévision sur ADSL (source ARCEP)	11
Déploiement des réseaux Très Haut Débit à fin 2020	14
Les réseaux d'initiative publique.....	17
Commercialisation	20
Offres de la DSP	20
Offre de Fibre Optique Noire	20
Offre d'hébergement	20
Offre de bande passante Ethernet « Lan to Lan »	20
IRU (Indefeasible Right of Use)	21

Evolution de l'activité.....	21
Le dégroupage en moselle	21
analyse du dégroupage sur le departement de la Moselle	21
La couverture ADSL de la Moselle	22
Activité commerciale FAI	23
Suivi de l'activité DSL	23
Suivi de l'activité OPERATEURS d'opérateurs	28
Répartition des affaires par Opérateurs	32
Politique tarifaire et son évolution	34
Perspectives Commerciales sur l'exercice à venir	34

PRESENTATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

HISTORIQUE DU CONTRAT

Conformément au cadre juridique en vigueur, le Conseil Départemental de la Moselle a décidé en décembre 2005, de mettre en place une infrastructure de télécommunications à haut débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement harmonieux du territoire mosellan. Le projet a été lancé conformément à l'article L. 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et s'inscrit désormais dans le cadre de l'article L.1425-1 du CGCT issu de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique* et modifié par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 *relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle*.

Le cadre juridique retenu par le Conseil Départemental est celui de la Délégation de Service Public (DSP) prenant la forme d'une convention d'affermage. Une procédure d'attribution de cette concession a été menée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. La convention a été signée le 06 décembre 2005 entre le Conseil Général de la Moselle et LD Collectivités, avec prise d'effet le 22 décembre 2005 pour une durée de 15 ans.

Créée le 7 mars 2006 avec un capital social de 37 500 euros (37 500 actions de 1 euro chacune), la Société est titulaire d'un contrat de Délégation de Service Public attribué, par le Conseil Départemental de la Moselle au groupement conduit par la société LD Collectivités, pour la conception et le déploiement d'un réseau départemental de communications électroniques à partir de l'infrastructure fibre optique mise à sa disposition par le Département. La conception et la mise en œuvre de liaisons de desserte avec leurs équipements, permettant l'extension du réseau, la gestion technique du réseau, son exploitation en vue de la fourniture de services de transport auprès des opérateurs et utilisateurs de réseaux indépendants, et l'administration des services aux usagers dudit réseau. Ce réseau, permet d'offrir de meilleurs services aux entreprises et de généraliser l'accès à internet haut débit auprès de la population.

Cette infrastructure permet à la Société de commercialiser un catalogue de services variés, qui comprend notamment des prestations de services d'accès à destination des entreprises ou du grand public (accès en DSL symétrique ou asymétrique, interconnexion des réseaux locaux à très haut débit), des services de connectivité et d'hébergement, ainsi que des accès hertziens, grand public, sous technologie Wifimax.

La Société a procédé à une augmentation de capital de 1 662 500 euros en date du 31 janvier 2007 par création et émission de 1 662 500 actions nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune. A cette même date, Moselle Telecom Participation a cédé 510 000 actions à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi, au 31 décembre 2008, le capital de la Société s'élève à 1 700 000 euros divisé en 1 700 000 actions de 1 euro chacune, et est intégralement libéré.

Actionnaires	Quote part du capital détenue
Moselle Telecom Participation	70 %
Caisse des Dépôts et Consignations	30 %

Moselle Télécom a obtenu, le 31 mars 2006, de la part de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), un récépissé de déclaration référencé 06/2588 lui permettant de fournir des réseaux de communications électroniques ouverts au public et fournir des services des réseaux de communications électroniques autres que des services téléphoniques, conformément aux dispositions de l'article L33-1 du Code des Postes et Télécommunications. Enfin, Moselle Télécom a signé avec France Télécom Orange, en Octobre 2006, la Convention d'Accès à la Boucle Locale permettant la commande des salles de dégroupage.

Les années 2006 et 2007 furent consacrées essentiellement à la mise en place du dégroupage des 115 NRA pour y installer des infrastructures « haut débit » DSL, au raccordement des 60 têtes de réseaux câblés de télévisions privées Mosellanes et à l'installation du RHD57 à proximité de 58 ZAE principales du département de la Moselle.

Les années 2008 à 2012 ont concrétisé l'ensemble des avenants et porté les infrastructures de dégroupages à 126 NRA pour 105 communes Wifi max avec 131 stations d'émission réception.

Durant la période 2012 à 2016, Moselle Télécom a lancé un programme de renforcement de l'architecture WiFimax afin de faire face aux nouveaux usages ainsi que la fiabilisation électrique des sites solaires.

Depuis 2017, pour les besoins du déploiement FttH en Moselle, Moselle Fibre a demandé à la DSP d'ajouter des chambres sur le réseau Moselle Télécom pour le déploiement du réseau.

Depuis 2019, Moselle Telecom travaille à la conception et la réalisation du réseau permettant la collecte de trafic aux NRO. Le déploiement, commencé en 2019, a permis, dès 2020, d'ouvrir au trafic des OLT.

LES AVENANTS

AVENANT N°1 SIGNE LE 9 OCTOBRE 2007

Afin de satisfaire pleinement aux besoins des usagers, il est apparu nécessaire pour le Délégué de prévoir :

- Le raccordement de 7 NRA supplémentaires en sus des 115 listés par la convention de délégation de service public, et ce avec l'accord du Délégué. Le dégroupage de ces 7 NRA supplémentaires et l'intégration des ouvrages correspondants dans le RHD57 ont alors été envisagés entre le Délégué et le Délégué, au titre de la convention de délégation de service public ;
- Suite à l'analyse de la couverture prévisionnelle présentée par la société HDRR dans le cadre de son attribution d'une licence radio WiMax, il est apparu qu'il convenait d'envisager les conditions techniques et financières de la couverture des communes subsistantes en zone blanche, et ce au titre de la convention de délégation de service public ;
- Enfin, les Parties ont souhaité faire bénéficier les Usagers d'une évolution des tarifs des Services de la Convention et mettre à jour les Conditions Particulières des Services de la délégation ;
- De préciser toutes conséquences de ces modifications sur les autres dispositions contractuelles.

AVENANT N°2 SIGNE LE 5 AOUT 2008

Le présent avenant a pour objet de réviser la convention de délégation de service public initialement conclue entre le Délégué et le Délégué, conformément à son article 1.4.5, afin :

- de prévoir, dans les obligations du Délégué, l'intégration, dans le Réseau Haut Débit Moselle (RHD57) objet de la délégation, d'une infrastructure passive de communications électroniques supplémentaire, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département en accord avec le Délégué, et que le Délégué prendra en charge au titre de la délégation en vue de son exploitation conformément à la convention de délégation de service public; cette infrastructure a vocation à relier le RHD 57 à une zone de développement numérique située à proximité des RD 90a et RD 90c ;
- de prévoir, en tant que de besoin, les conditions de l'exercice, par le Département, de la maîtrise d'ouvrage de nouvelles infrastructures passives de communications électroniques en complément du RHD 57 et les modalités de leur prise en charge, par le Délégué, en vue de leur intégration et de leur exploitation dans le cadre de la convention de délégation de service public ;
- de prévoir les conditions dans lesquelles le Délégué assurera l'extension du RHD57 par la réalisation sous sa maîtrise d'ouvrage, le financement et l'exploitation de nouveaux ouvrages de communications

électroniques de nature à assurer la couverture, au plus tard le 31 décembre 2008, de toutes zones blanches identifiées sur le territoire mosellan dans le cadre du présent avenant ;

- d'adapter les grilles tarifaires et les conditions particulières des services à proposer aux Usagers ;
- et de préciser toutes conséquences de ces modifications sur les autres dispositions contractuelles.

AVENANT N°3 SIGNE LE 9 OCTOBRE 2009

Le présent avenant a pour objet de réviser la Convention de Délégation de Service Public initialement conclue entre le Délégrant et le Déléataire, conformément à son article 1.4.5, afin de :

- Compléter le Service de connectivité optique (location et IRU fibres noires),
- Adapter la Grille tarifaire pour prendre en compte la mise en continuité optique de réseaux d'accès FTTH et FTTLA.

AVENANT N°4 SIGNE LE 26 MAI 2015

Le présent avenant a pour objet de réviser la Convention de Délégation de Service Public initialement conclue entre le Délégrant et le Déléataire, conformément à son article 1.4.5, afin de :

- De mettre à jour la liste des communes éligibles au WiFimax dont le périmètre a été défini dans les avenants 1 et 2 à la convention de délégation et de définir notamment le montant et la nature des investissements consacrés au WiFimax ;
- D'introduire de nouveaux indicateurs sur le service WiFimax ;
- D'ajuster les missions consacrées au délégataire en y intégrant notamment la gestion des zones d'activités ;
- D'adapter les modalités d'affectation et de versement de la clause de retour à meilleurs fortune (RMF) ;
- De définir la procédure de déclenchement des investissements nécessaires au dégroupage des sous répartiteurs relevant d'une opération de montée en débit (MED) et leur financement ;
- De mettre à jour la liste des biens de retour en intégrant notamment les éléments liés au WiFimax ;
- De modifier le catalogue de service.

AVENANT N°5 SIGNE LE 2 OCTOBRE 2017

Décidé le 26 juin 2017 signé le 2 octobre 2017, le présent avenant a pour objet de réviser la Convention de Délégation de Service Public initialement conclue entre le Délégrant et le Déléataire, conformément à son article 1.4.5, afin de :

- Prendre en compte le transfert de la convention vers Moselle Fibre ;
- Définir les modalités d'extinction du Wifi : Calendrier et courrier, Conditions ;
- Définir les conditions de mise à dispo de fourreaux : Etude, mise à dispo, location, maintenance ; offre commerciale, sur validation du syndicat.

AVENANT N°6 SIGNE LE 11 SEPTEMBRE 2019

Cet avenant a pour objet de réviser la Convention de Délégation de Service Public initialement conclue entre le Délégrant et le Déléataire, conformément à son article 1.4.5, afin de :

- Déterminer l'acteur de la construction des adductions aux NRO ainsi que leur prise en affermage,

- Compléter l'offre de service avec un service de collecte de trafic d'OLT de FAI aux NRO,
- Adapter la redevance d'affermage aux conditions de valorisation,
- Proroger la durée de la convention pour tenir compte des investissements.

OBJECTIFS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les objectifs stratégiques visés par le département de la Moselle dans le cadre de cette DSP (**D**élégation de **S**ervice **P**ublic) sont les suivants :

- Veiller à un aménagement équilibré du département de la Moselle en matière d'accès aux services haut débit en assurant la disponibilité d'offres de service innovantes et concurrentielles sur l'ensemble du territoire ;
- Desservir les particuliers en apportant un service de dégroupage de qualité et concurrentiel ;
- Desservir les entreprises au sein des ZAE (**Z**ones d'**A**ctivité **E**conomiques) avec une offre de services à très haut débit ;
- Favoriser l'essor d'activités consacrées aux TIC (**T**echnologies de l'**I**nformation et de la **C**ommunication), notamment dans le cadre de la dynamisation du tissu local d'entreprises ;
- Rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois.

Pour ce faire, le département a initié comme un élément stratégique majeur de l'aménagement de son territoire le développement d'une infrastructure haut débit dans l'ensemble des bassins économiques du département. C'est cette mission de Service Public que porte aujourd'hui en affermage Moselle Télécom.

En s'imposant comme une réponse au « constat de carence » qui mettait en avant les disparités d'accès aux infrastructures de télécommunications sur le territoire départemental, Moselle Télécom est investie d'une mission d'aménagement du territoire. Les opérateurs alternatifs, et globalement le secteur marchand des télécommunications, ciblant leur déploiement sur les principales zones économiques (Metz, Thionville, Forbach, Sarreguemines, Sarrebourg), la majeure partie du territoire ne demeurait peu, voire pas desservie en service de connectivité haut débit.

Pendant les deux premières années de la concession (2006 et 2007), Moselle Télécom a activé le réseau RHD 57 reçu en affermage et dégroupé 115 NRA. Puis sur la période 2008-2015 ; Moselle Télécom a dégroupé plus de 50 NRA avec des formats techniques novateurs avec la mise en place de 4 NRAZO, 2 NRA BI Injections 5 NRA CLASSE IV et plus de 38 NRA MED.

Moselle Télécom est la première délégation de service public à avoir réalisé ces types de dégroupages afin de faire évoluer le marché au profit des usagers Mosellans.

Sans oublier les entreprises, Moselle Télécom a connu un succès rapide auprès des entreprises grâce à une organisation technique et commerciale adaptée et dédiée au territoire de la Moselle. Plus de 200 entreprises et bâtiments publics sont aujourd'hui raccordés au RHD57 au travers d'opérateurs de services nationaux ou départementaux

Ainsi, Moselle Télécom s'est imposée comme un opérateur alternatif crédible et performant considéré comme un véritable complément à l'infrastructure de télécommunications déployée par l'opérateur historique.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En s'imposant comme une réponse au « constat de carence » qui mettait en avant les disparités d'accès aux infrastructures de télécommunications sur le territoire, le Réseau Haut Débit RHD57 construit par le département de la Moselle et remis en affermage à Moselle Télécom pour son activation technique et commerciale répond à une mission d'aménagement du territoire. Les opérateurs alternatifs ciblant leur déploiement sur les principales zones économiques (Metz, Thionville, Forbach, Sarreguemines, Sarrebourg), la majeure partie du territoire demeurait peu, voire pas desservie en service de connectivité haut débit pour le grand public et très haut débit pour les entreprises.

Le Réseau RHD 57 activé, supervisé et commercialisé par Moselle Télécom apparaît dès lors pour les opérateurs comme un véritable réseau ouvert à tous. Le réseau RHD57 contribue à combler les inégalités territoriales tout en accroissant le patrimoine télécom du département de la Moselle le cadre des biens de retour.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Au-delà de la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux opérateurs et aux Fournisseurs d'Accès Internet pour le dégroupage et la promotion de nouveaux services haut débit, la présence de la fibre optique déployée est un atout majeur pour renforcer l'attractivité des communes et ainsi stimuler leur dynamisme économique.

Le raccordement des 58 zones d'activités permet tout d'abord une diffusion rapide et à des tarifs attractifs des services télécoms aux entreprises déjà implantées, favorisant notamment la migration d'un tissu économique d'entreprises locales, vers une économie de services sources de croissances dans les années futures : ceci est un prérequis impératif au maintien et développement de l'emploi.

De plus, la présence d'un réseau de fibre optique favorise l'implantation de nouvelles activités, de sociétés « High Tech » très consommatrices en télécommunications, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME. La fibre optique contribue directement ou indirectement à la création d'emploi et de valeur, grâce au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication.

DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX PARTICULIERS

La dynamique exceptionnelle du marché Français durant toute la dernière décennie trouve depuis les années 2010 un ralentissement marqué. On constate que ce marché arrive à maturité en termes d'équipement des ménages (box, téléphone mobile avec abonnement) et commence à s'organiser en conséquence.

Le dégroupage permet aux particuliers d'avoir accès aux offres Internet haut débit, à des tarifs toujours plus bas et aux débits toujours plus élevés. Les meilleures offres du marché atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mégabits avec l'ADSL 2+ voir encore plus élevé avec la technologie VDSL. Les services de télévision sur ADSL et de téléphonie sur IP se sont ainsi fortement développés sur la base de ces extensions de débits disponibles chez l'utilisateur.

Dans ce contexte, les services d'accès participent directement à la naissance de ces offres dans des communes qui ne disposaient pas de dégroupage. Le déploiement de l'infrastructure de dégroupage dans les NRA de l'opérateur historique (**Nœuds de Raccordement d'Abonnés**) constitue de fait un axe stratégique et commercial fort qui a suscité l'intérêt de grands acteurs nationaux.

De plus, l'analyse du contexte technologique Mosellan permet d'identifier des spécificités importantes en termes de couverture du câble au sein de ses communes. Or ce type de réseau de télécommunications permet également de porter un service haut débit voir très haut débit sur une boucle locale totalement indépendante de celle déployée par l'opérateur historique.

Le raccordement des TDR (**Tête de Réseau Câblé**) de régies locales ou de câblo-opérateurs, au RHD57, constitue de ce fait un axe stratégique fort de la politique d'aménagement départemental. Grâce à l'interconnexion de ces régies au réseau RHD57, un nombre important de Mosellans accède aujourd'hui à offre de service haut débit, très haut débit.

En mixant les technologies afin de mieux répondre aux exigences géographiques et techniques, Moselle Télécom a su faire face à ses engagements concernant la couverture des zones blanches au regard de la Convention de Délégation de Service Public.

Développement des services aux entreprises et collectivités

Le développement des entreprises et collectivités est spécifique et ne se suffit pas du dégroupage DSL. Afin d'apporter des réponses adaptées, Moselle Télécom, opérateur d'opérateurs, commercialise les infrastructures optiques du Réseau RHD 57 en fournissant des offres de services de transports de type Lan 2 Lan, Open Lan et fibre optique en IRU ou au mètre linéaire. Les tarifs

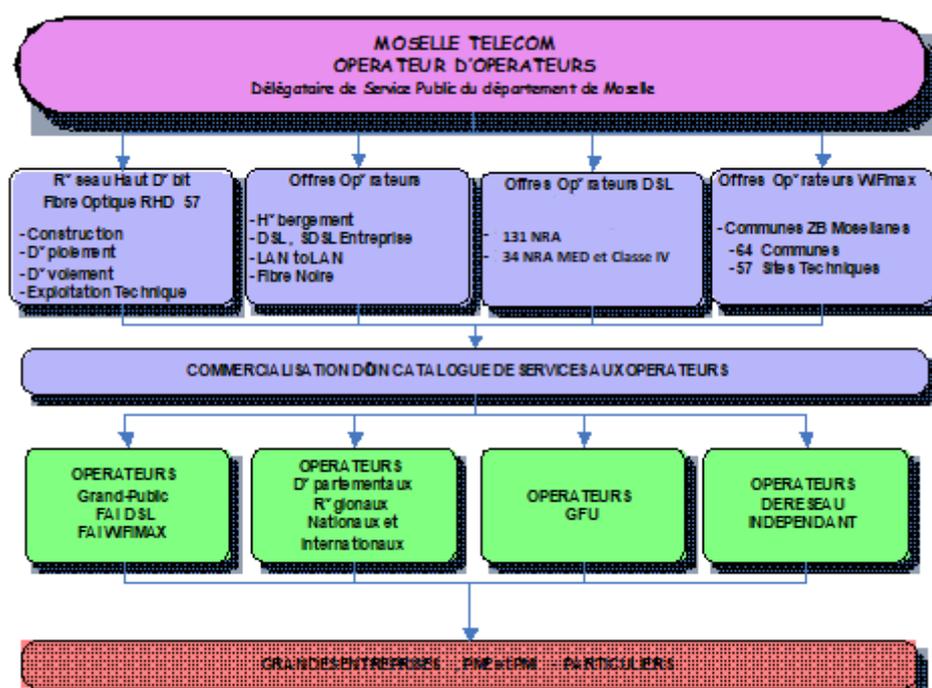
pratiques sont structurés dans un catalogue de services validé par le département de la Moselle. Ce catalogue de services est disponible sur demande au service commercial.

De plus, ses partenaires opérateurs (locaux, nationaux et internationaux) sont en relation directe avec l'ensemble des entreprises Mosellanes et commercialisent des offres de services adaptées, innovantes et performantes.

MODELE DE COMMERCIALISATION, PRINCIPES D'EQUITE ET EGALITE

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes du Service Public se traduisent essentiellement dans le mode de commercialisation retenu pour le délégataire ainsi que dans son catalogue de services.

Les clients Moselle télécom sont définis comme des Opérateurs, des FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet), ou des exploitants de réseaux indépendants relevant des articles L.33-2 et L.33-3 du Code des Postes et Communications Electroniques. Ainsi, la société ad hoc délégataire n'a pas compétence à s'adresser directement aux entreprises ni aux particuliers mais se situe uniquement dans un modèle d'Opérateur d'Opérateurs (le vocable « d'Opérateurs » s'appliquant de façon générique aux FAI et exploitants de réseaux indépendants), ayant vocation à fournir à ces derniers des services d'infrastructures de télécommunication.



La commercialisation des services produits par Moselle Télécom à destination des Opérateurs se fait via un catalogue de services unique. Ce catalogue de services ainsi que les prix associés sont soumis à la validation du délégant qui contrôle à la fois la pertinence de l'approche technico/économique proposée et de l'adéquation avec sa politique d'aménagement du territoire.

ANALYSE DU MARCHÉ NATIONAL

L'ACCES INTERNET HAUT DEBIT SUR RESEAU FIXE : MARCHÉ DE DETAIL

L'offre de Moselle Télécom est basée sur le "dégroupage" de la paire de cuivre d'abonnés. Moselle Télécom interconnecte ses propres équipements aux NRA de l'opérateur historique de manière à exploiter les lignes téléphoniques présentes chez les usagers particuliers ou d'entreprises. Ainsi, grâce au dégroupage, Moselle Télécom commercialise des services d'accès haut débit sur la paire de cuivre auprès des Opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet qui, à leur tour, proposent des services Internet, données, télévision, voix à l'utilisateur final, selon les critères d'éligibilité liés à la distance entre l'utilisateur et son NRA de dégroupage.

Au 31 décembre 2020 au niveau du marché de Détail

Afin de se conformer aux seuils fixés par la Commission Européenne dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020, l'ARCEP adopte la définition du seuil du très haut débit de la Commission qui est de 30 Mbit/s. Désormais, sont comptés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support (fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s).

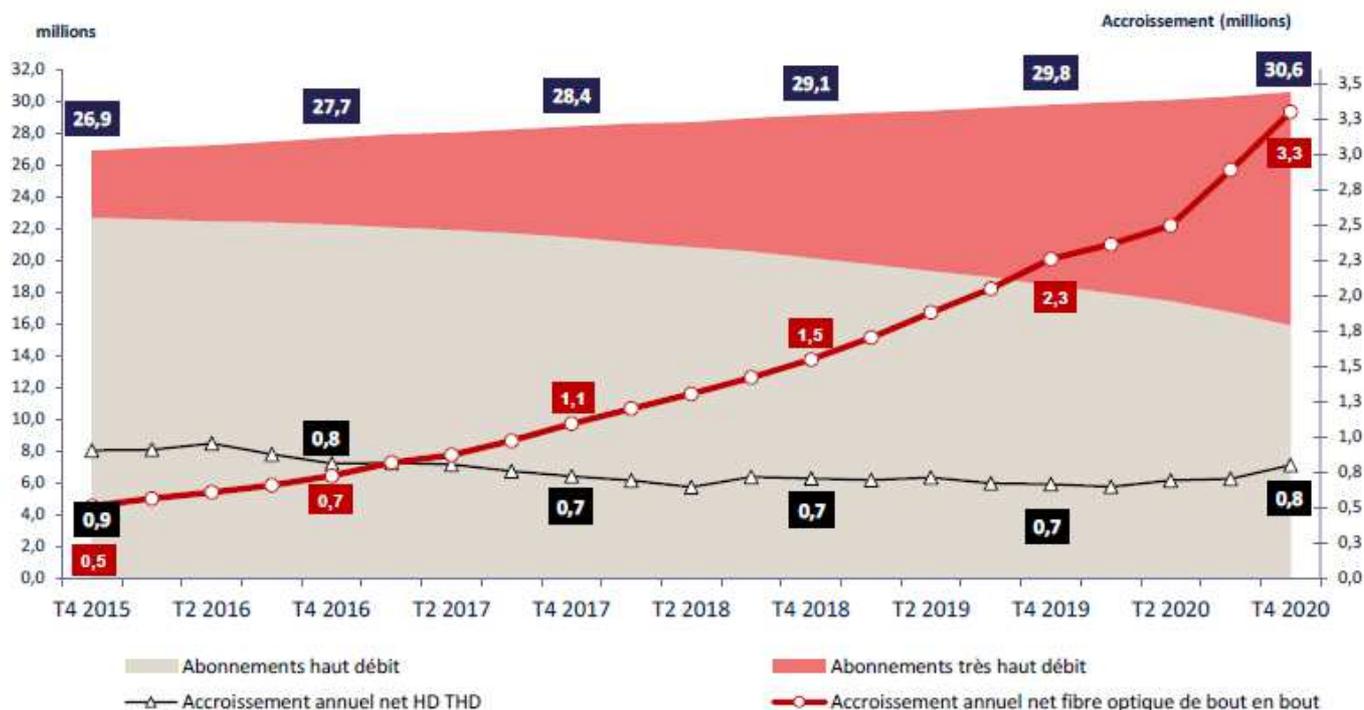
Selon l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, au 31 décembre 2020, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 30,6 millions, ce qui représente + 280 000 abonnements en un trimestre. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire tout au long de l'année 2020, 800 000 accès supplémentaires ont été souscrit au cours de l'année (+2,7% en un an), une croissance qui n'avait pas été aussi élevée depuis 3 ans.

Nombre d'abonnements					
en millions	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,770	29,919	30,067	30,288	30,570
Nombre d'abonnements haut débit	18,394	17,927	17,437	16,725	15,912
Abonnements DSL	17,819	17,348	16,854	16,136	15,303
Autres abonnements haut débit	0,575	0,579	0,582	0,590	0,609
Nombre d'abonnements très haut débit	11,376	11,992	12,630	13,563	14,658
Abonnements >=100 Mbit/s	8,243	8,829	9,444	10,337	11,418
dont fibre optique de bout en bout	7,061	7,678	8,310	9,251	10,361
dont avec terminaison en câble coaxial	1,183	1,151	1,134	1,086	1,056
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	3,133	3,163	3,187	3,226	3,240

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,661	0,641	0,684	0,699	0,800
Accroissement net total en %	2,3%	2,2%	2,3%	2,4%	2,7%
Accroissement net du haut débit	-1,746	-1,813	-1,882	-2,213	-2,482
Accroissement net du très haut débit	2,407	2,453	2,565	2,911	3,282

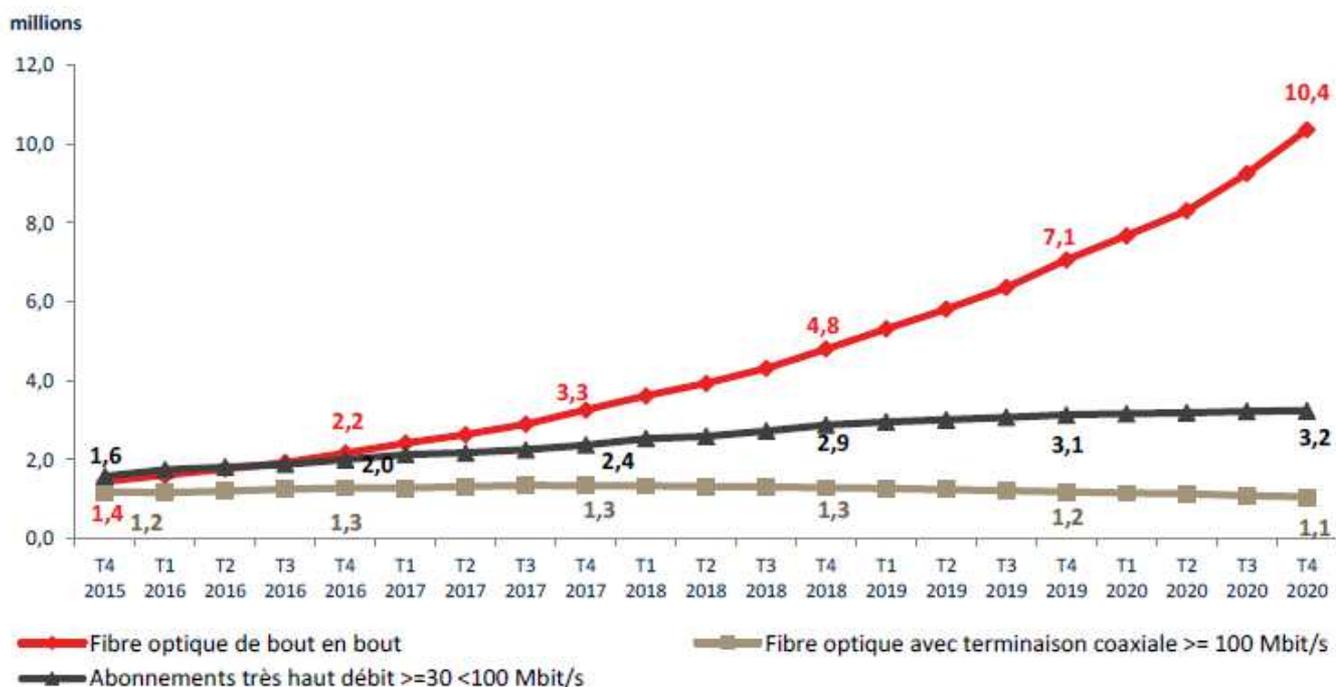
Source : Arcep

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets



Source : Arcep

Accès internet à très haut débit



Source : Arcep

La substitution entre abonnements à haut débit et à très haut débit continue de s'intensifier : le nombre d'abonnements à haut débit s'élève à moins de 16 millions à fin décembre 2020, en baisse de 2,5 millions en un an, la croissance du nombre d'accès à très haut débit est entièrement portée à 70% par celle des abonnements en fibre optique de bout en bout (10,4 millions).

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours soutenu. Fin 2020, 24,2 millions d'abonnés étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 31% en un an.

Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 51% du nombre total de locaux éligibles, en croissance de 3 points en un an.

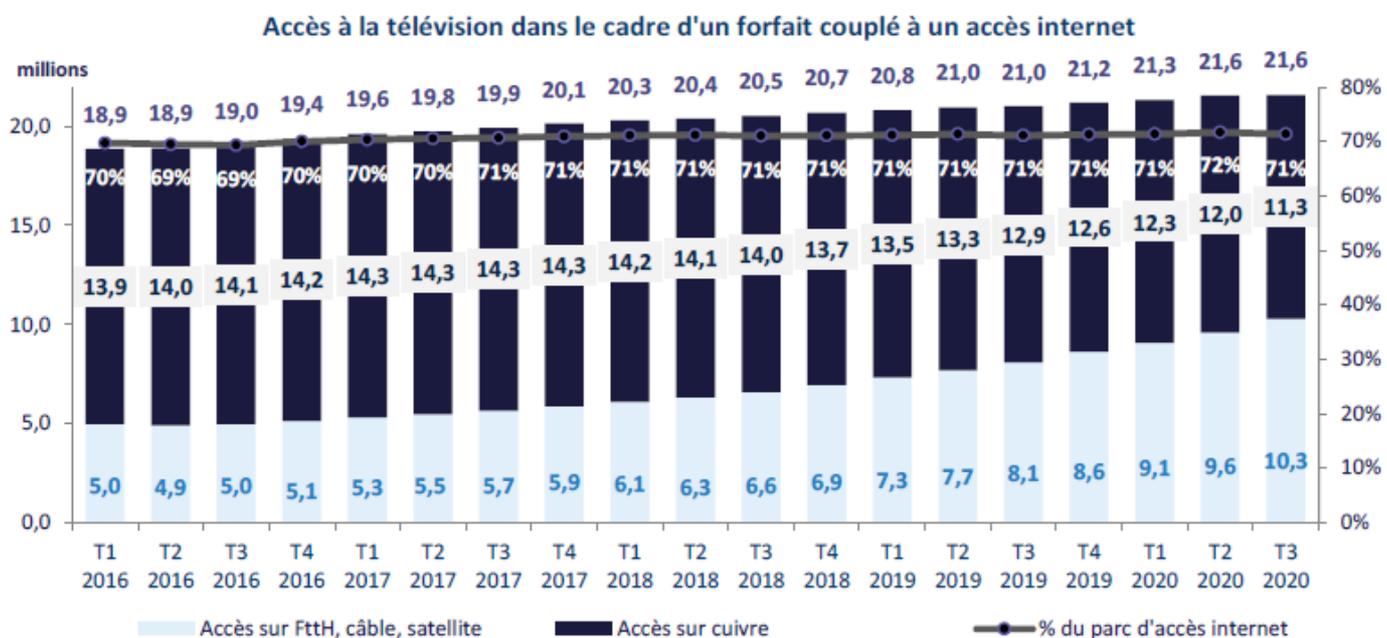
LA TELEVISION SUR ADSL (SOURCE ARCEP)

Fin septembre 2020, sur les 30,3 millions d'abonnements internet actifs, 21,6 millions (soit près de 71%) disposent du service audiovisuel : environ 90% des détenteurs d'un accès internet FttH disposent du service audiovisuel contre 70% des détenteurs d'un abonnement DSL. La dynamique par technologie suit celle des accès à internet avec une accélération de la substitution entre le réseau cuivre et les réseaux à très haut débit. Le nombre d'abonnements fournis à l'utilisateur sur réseaux DSL continue de reculer, et à un rythme plus soutenu ce trimestre (-1,6 million en un an contre -1,0 million un an auparavant). Parallèlement, le nombre d'abonnements à la télévision souscrits conjointement à un abonnement de technologie FttH, câble ou satellite, augmente de 2,2 millions en un an contre +1,7 à +1,9 million les trois trimestres précédents.

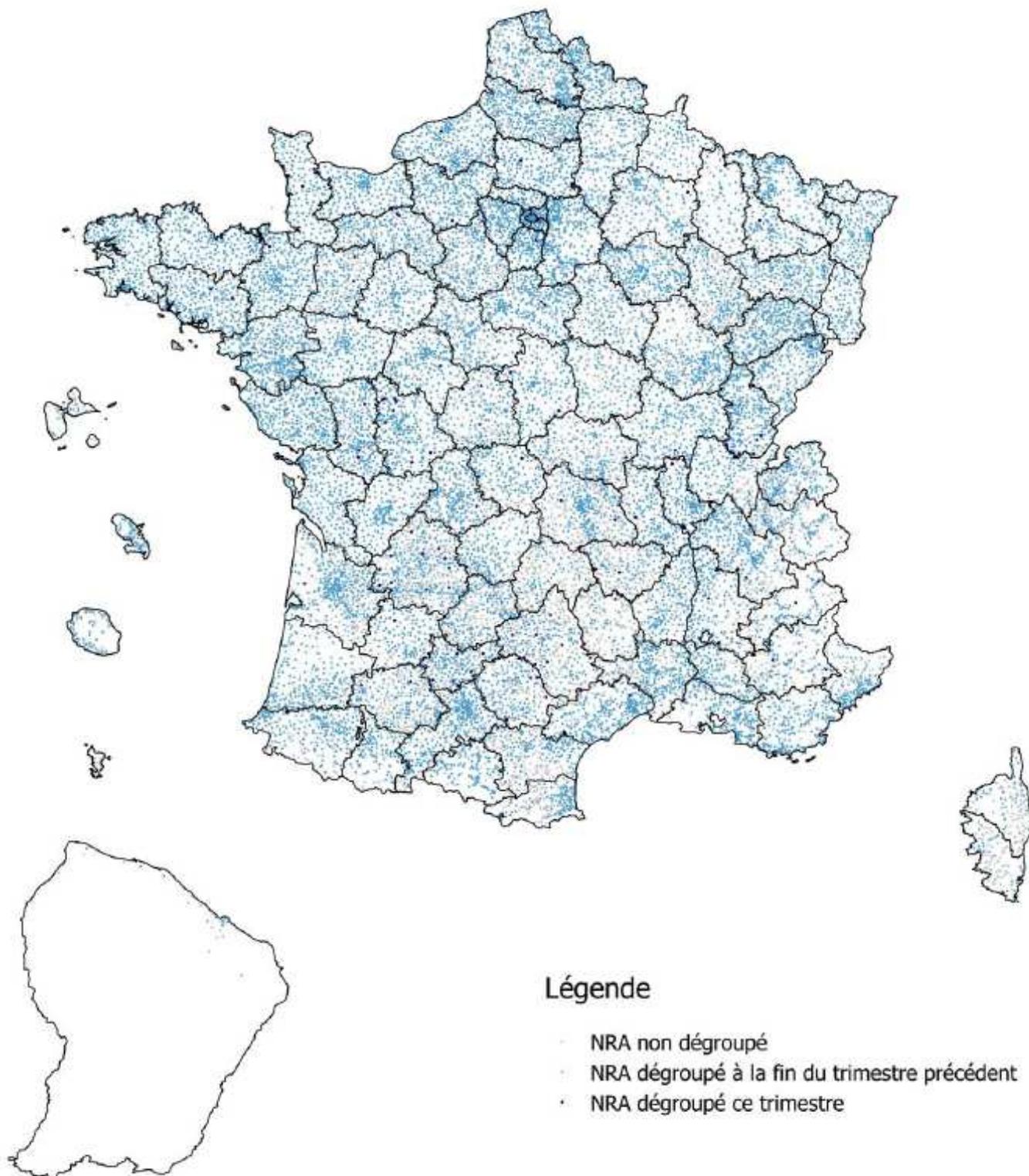
Accès TV couplés à l'abonnement internet (en millions)	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	Variation T319/T320
Nombre d'abonnements à la TV couplés à un abonnement internet	21,026	21,213	21,335	21,554	21,604	2,7%
dont par xDSL	12,943	12,593	12,274	11,970	11,314	-12,6%
dont par FttH, câble, satellite	8,082	8,621	9,061	9,585	10,290	27,3%
% des abonnements TV couplés à l'accès internet	71,1%	71,3%	71,3%	71,7%	71,3%	+0,2 pt

Note : sont comptabilisés les abonnements souscrits dans le cadre d'un abonnement multiservices qui comprend à minima le service d'accès à internet en plus de la télévision.

L'accès TV peut être fourni par une autre technologie que celle de l'accès à internet : par exemple, un accès à la TV par le satellite couplé à un accès DSL à internet.



Couverture du dégroupage au 31 décembre 2020



Source : ARCEP 2020

DEPLOIEMENT DES RESEAUX TRES HAUT DEBIT A FIN 2020

Au cours du quatrième trimestre 2020, plus de 1,9 million de logements supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, soit environ 16% de plus que sur la même période de l'année précédente. Plus de 5,8 millions de lignes ont été déployées au cours de l'année 2020, malgré la situation sanitaire, soit 19% de plus qu'en 2019.

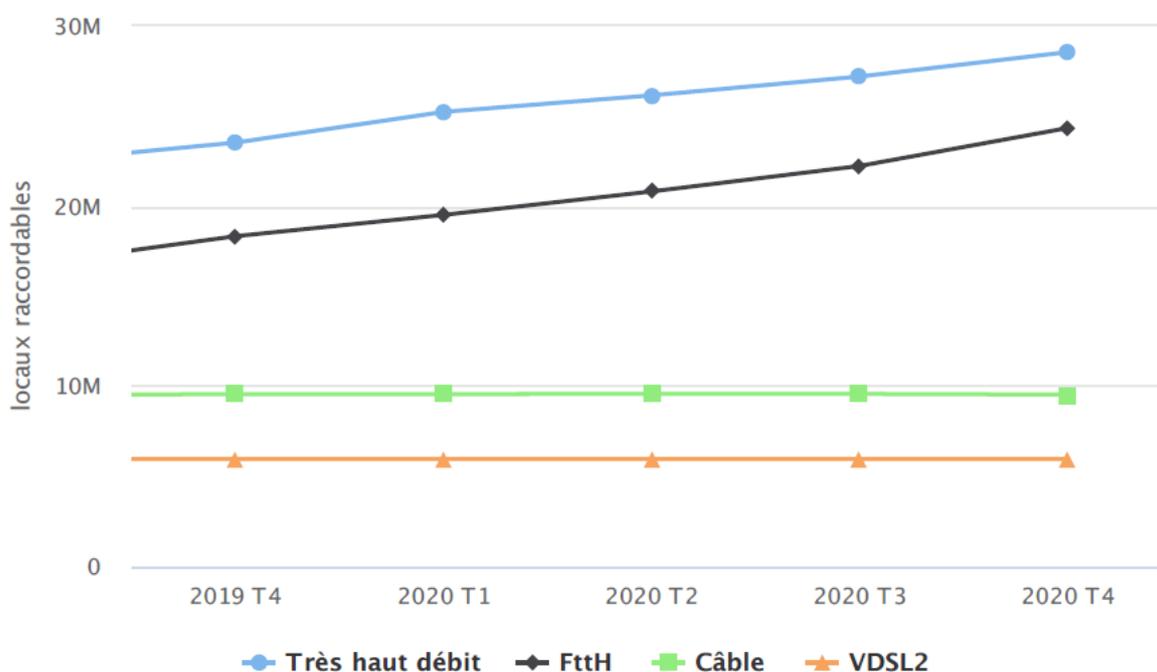
Au 31 décembre 2020, 24,3 millions de logements étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 31% en un an.

Au total, à la fin du quatrième trimestre 2020, 28,6 millions de logements étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 6,8 millions en dehors des zones très denses.



Les cadrans ci-dessus permettent de suivre la progression des réseaux (locaux couverts en bleu foncé) et des abonnements (abonnés en bleu clair) pour le très haut débit globalement (débit descendant théorique supérieur ou égal à 30Mbps) et pour le FttH en particulier.

Couverture du territoire en très haut débit fixe



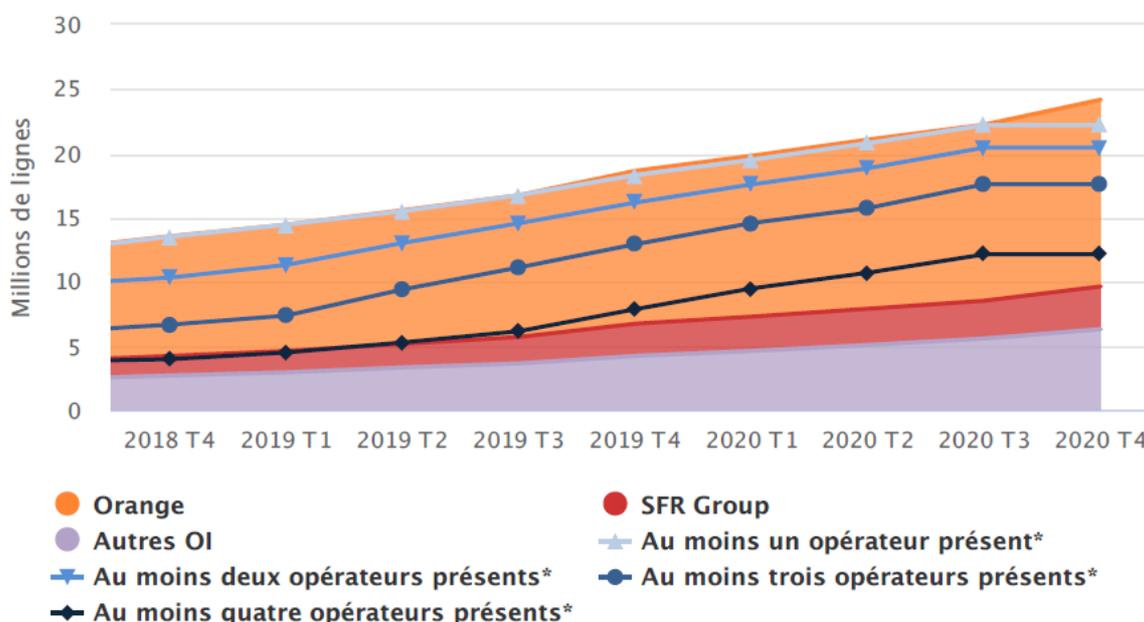
Source : ARCEP 2020

Le tableau suivant résume les principales évolutions des déploiements au cours de la période récente.

Locaux éligibles au très haut débit :	31 décembre 2019	31 mars 2020	30 juin 2020	30 septembre 2020	31 décembre 2020	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	18 400 000	19 510 000	20 830 000	22 280 000	24 160 000	31 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 550 000	9 560 000	9 570 000	9 570 000	9 530 000	0 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 240 000	9 280 000	9 270 000	9 270 000	9 240 000	0 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	310 000	280 000	300 000	300 000	290 000	- 5 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	19 740 000	21 510 000	22 550 000	23 800 000	25 400 000	28 %
tous réseaux confondus	23 520 000	25 230 000	26 150 000	27 190 000	28 550 000	21 %

Source : ARCEP 2020

Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique sur l'ensemble du territoire national

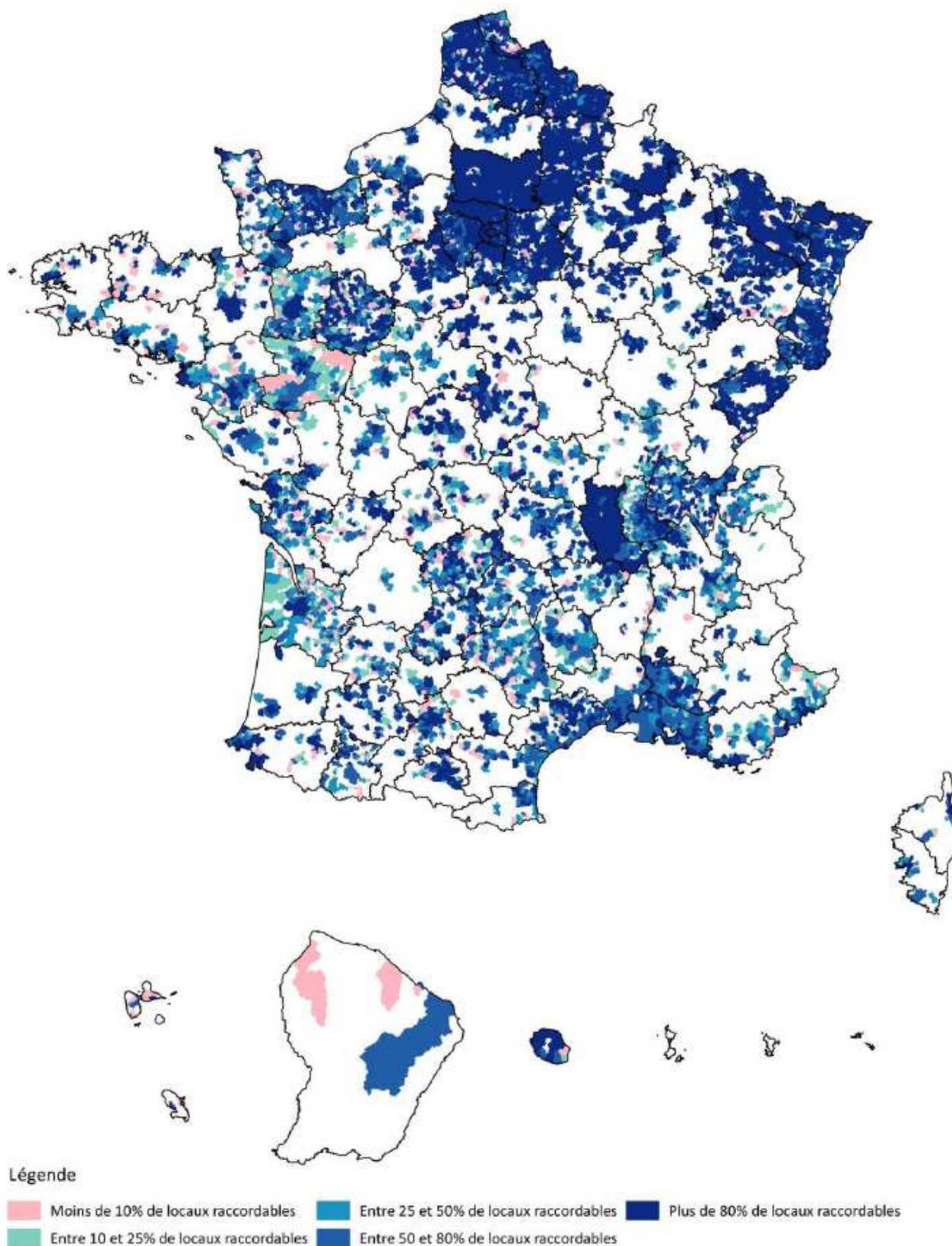


*: seuls sont comptabilisés les opérateurs présents via la mutualisation passive.

Source : ARCEP 2020

Le graphique ci-dessus permet de suivre, d'une part, le rythme de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différents opérateurs dna de ce déploiement.

Etat des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 décembre 2020

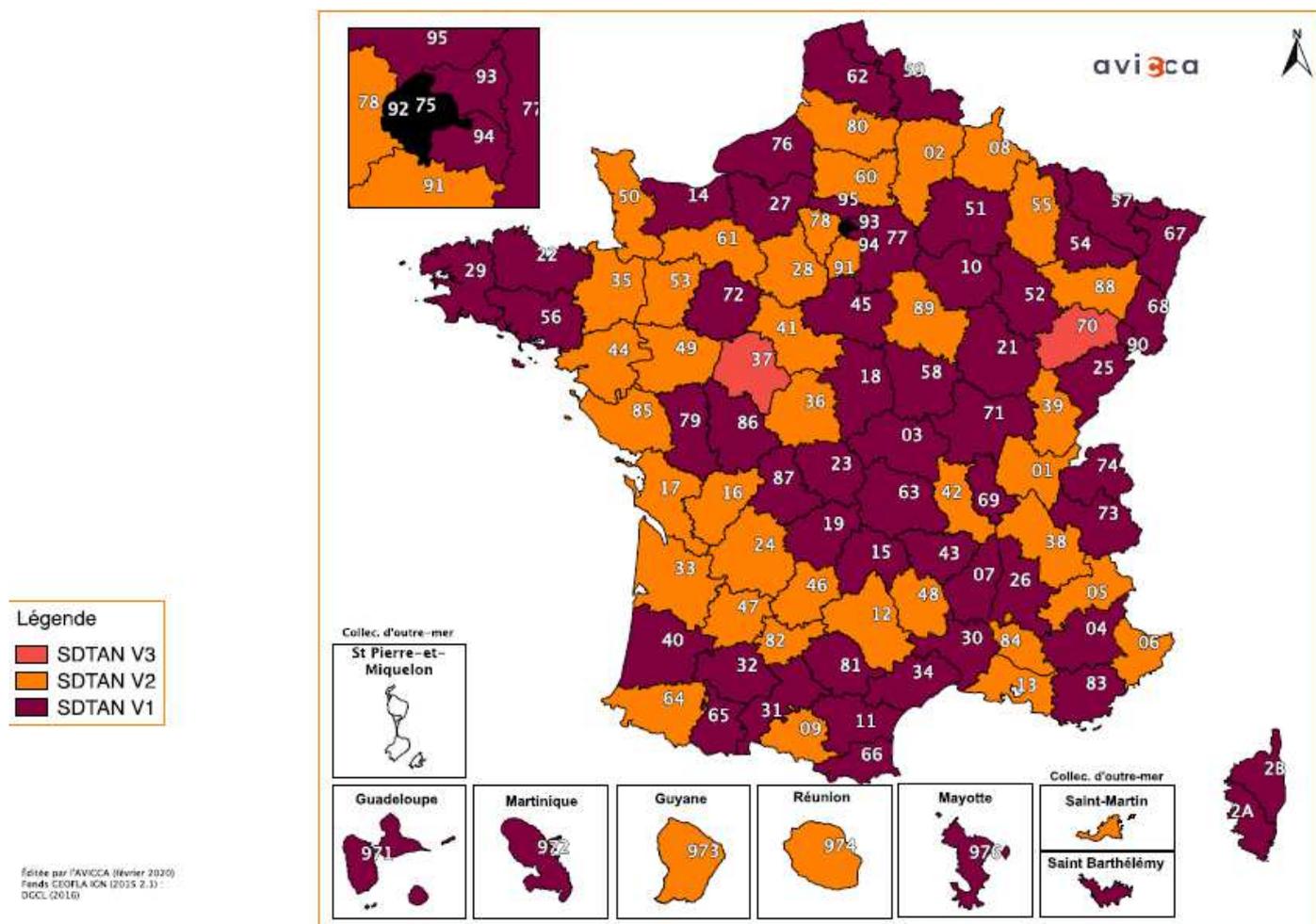


(Source ARCEP)

LES RESEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE

Sources provenant de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel), qui regroupe 19 villes, 83 intercommunalités et syndicats de communes, 110 structures départementales et 20 structures régionales, représentant 67 000 000 d'habitants.

Élaboré à l'échelle d'un département ou d'une région, le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numériques) fixe l'objectif à atteindre en matière de couverture numérique à 10/20 ans, analyse la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés, arrête des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre (priorités, gouvernance, financements...). Il est actualisé régulièrement et concerne l'ensemble des collectivités : communes, intercommunalités, département, région (article L.1425-2 du Code général des collectivités territoriales).



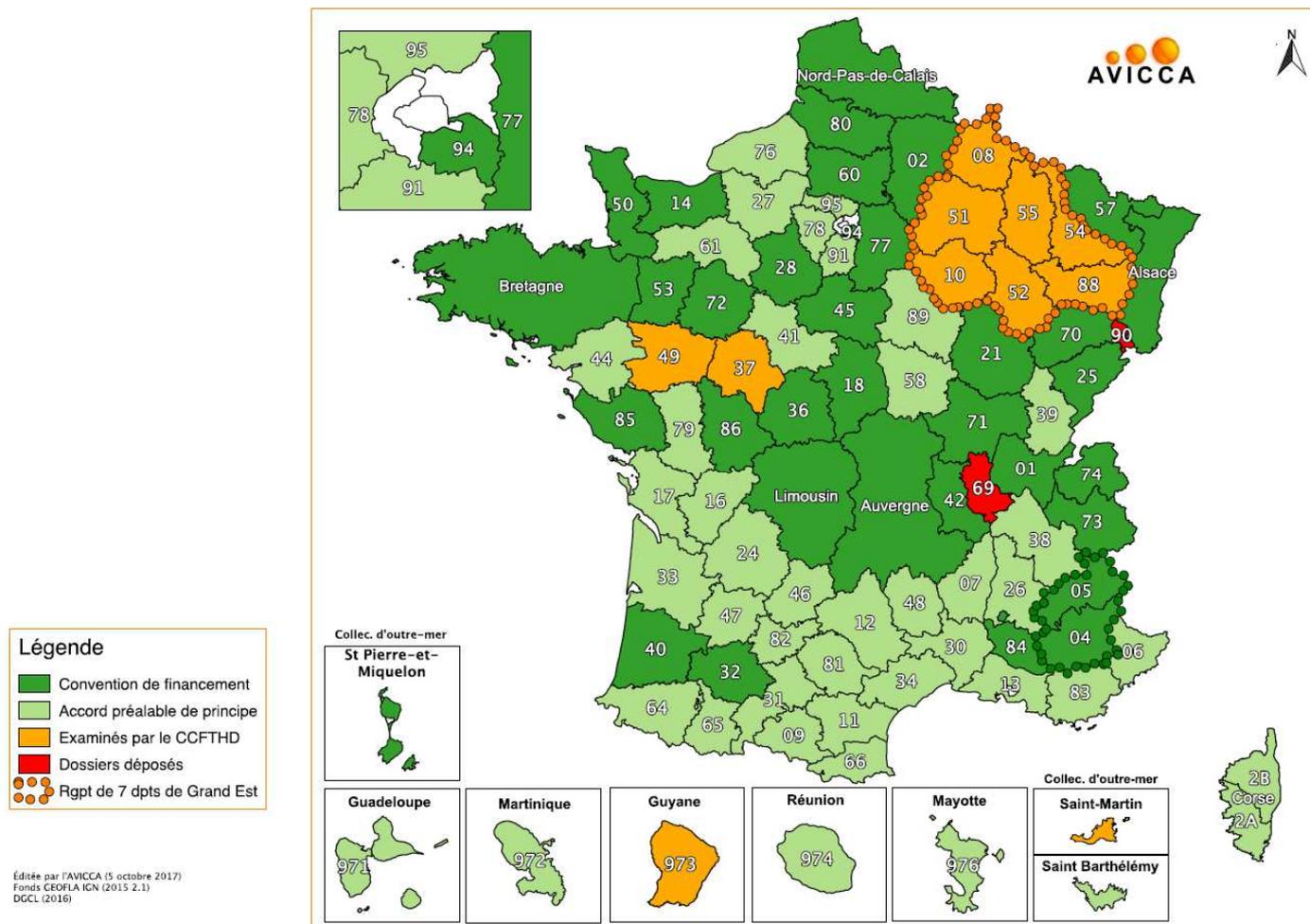
Carte des SDTAN, publiée sur le site de l'AVICCA en mai 2020

Source : AVICCA

En 2020, 99 % des territoires sont couverts par un schéma directeur approuvé SDTAN. 16 départements sont couverts par des SDTAN régionaux ; 83 SDTAN sont approuvés à l'échelon départemental.

41 SDTAN sont passés en V2 : Départements de l'Ain, Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Essonne, Eure-et-Loir, Gironde, Guyane, Haute-Saône, Hautes-Alpes, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Jura, La Réunion, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Meuse, Oise, Orne, Pyrénées-Atlantiques, Saint Martin, Somme, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Vosges, Yonne, Yvelines.

2 SDTAN sont passés en V3 : Indre et Loire et Haute-Saône.



Carte des Projets présentés au FSN, publiée sur le site de l'AVICCA en novembre 2018

Source : AVICCA

La carte ci-dessus permet de découvrir les projets des collectivités soumis au FSN au fur et à mesure de leur publication. A noter que tous les réseaux d'initiative publique ne passent pas par cette procédure, soit parce qu'ils sont antérieurs (Hauts-de-Seine...), soit parce qu'ils ne répondent pas aux critères (notamment s'ils sont à une échelle plus petite qu'un département). Les montants attribués peuvent différer des montants demandés.

Toutes sortes de projets sont lancés : des projets FTTH complets ; des projets de construction de réseaux de collecte allant sur les principaux sites publics et les entreprises ; des projets de syndicats mixtes ; et des projets globaux de montée en débit.

Dernier constat, certaines procédures sont extrêmement longues car il y a forcément des projets beaucoup plus lourds, qui se sont en plus lancés au moment où toutes les règles n'étaient pas encore connues, il a donc fallu que la collectivité et ceux qui répondaient ajustent leurs réponses.

Certains réseaux sont directement exploités en régie par la collectivité, ou par une société qu'elle pilote (SEM, SPL). D'autres sont confiés à une société privée spécialisée, mais restent sous le contrôle de la collectivité et lui reviennent en fin de contrat (Délégation de service public concessive, affermage, Partenariat Public Privé), ou font l'objet de marchés de services.

L'ARCEP, dans la publication de l'observatoire des services fixes haut et très haut débit, abonnements et déploiements, fait un état des réseaux d'initiative publique, au niveau national.

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	5,2 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>1,9 million</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>0,8 million</i>

5,2 millions de lignes sont raccordables.

COMMERCIALISATION

OFFRES DE LA DSP

OFFRE DE FIBRE OPTIQUE NOIRE

On entend par fibre optique noire une fibre optique installée mais non connectée à des équipements télécom, on parle aussi d'infrastructure passive.

L'offre de Fibre Optique Noire consiste à mettre à disposition d'Opérateurs ou de Gestionnaires de Réseaux Indépendants, une liaison fibre optique entre deux points. Cette liaison permet à un Opérateur de raccorder des sites en très haut débit (répartiteur, tête de réseau FTTX, continuité de son infrastructure d'opérateur) ou à un gestionnaire de réseau indépendant de raccorder un site de son réseau.

La capillarité des infrastructures optiques gérées par Moselle Télécom permet de couvrir de nombreuses zones géographiques du département de la Moselle. Cela permet d'offrir des possibilités aux Fournisseurs d'Accès Internet d'accès aux équipements de dégroupage (NRA).

Certains opérateurs, orientés vers les entreprises et qui n'ont pas d'infrastructure propre sont intéressés par les services de fibre noire de Moselle Télécom pour étendre leur infrastructure et accéder aux entreprises.

Enfin, l'offre de location de fibre optique de Moselle Télécom présente une réelle opportunité pour les opérateurs locaux souhaitant se positionner sur les offres très haut débit. Elle constitue déjà une réelle valeur ajoutée pour les gestionnaires de réseaux indépendants nombreux sur le département de la Moselle.

OFFRE D'HEBERGEMENT

Peu d'offre d'hébergement en lien direct avec des « place de marché télécoms » en Moselle alors que son voisin le Luxembourg est un des leaders mondiaux de l'hébergement de catégorie 4. Moselle Télécom a donc travaillé rapidement (2008) avec un opérateur local (Arcan Télécom devenu Neo center Est) afin de créer une offre d'hébergement de qualité et économiquement pérenne en y installant un de ses POP actifs du réseau RHD57.

OFFRE DE BANDE PASSANTE ETHERNET « LAN TO LAN »

Cette offre est le socle du très haut débit pour les entreprises. De 2 Mbit/s minimum, elle est symétrique et offre des capacités de montée en débit très importantes. Elle est couplée à des SLA de temps d'intervention et de rétablissement en cas de rupture de service. Les opérateurs de service proposent des offres de data, téléphonie, sécurité et autres services managés.

Moselle Télécom de par la capillarité de son réseau permet un aménagement numérique pour les entreprises là où aucun autre opérateur n'est en mesure de le faire ou bien crée une concurrence auprès des opérateurs déjà présents.

Cette offre a été, est et sera encore dans les années à venir la réponse à l'aménagement numérique du territoire pour les entreprises.

- ⇒ Hier, le raccordement des sites centraux et secondaires Très Haut Débit dont le potentiel sera renforcé par les nouveaux usages (vidéosurveillance, convergence voix/data, Télé médecine, communautés etc...);
- ⇒ Aujourd'hui, par l'augmentation intrinsèque des débits, le développement commercial du LAN to LAN et de la fibre optique deviendront un argument certain de compétitivité économique et territoriale ;
- ⇒ Demain par l'arrivée du FFTH en zone AMII et zone RIP.

Par sa capacité à offrir des débits de l'ordre de 10/100MB voire de 1 GBit/s, elle répond totalement à l'ensemble des besoins des entreprises dans le temps. Par le positionnement et l'agressivité de son prix, elle se veut le principal catalyseur de changement dans l'organisation des entreprises autour des réseaux de données et d'Internet.

IRU (INDEFEASIBLE RIGHT OF USE)

Droit d'Usage Irrévocable ou Droit d'Usage à Long Terme.

Contrat de mise à disposition de la fibre initialement utilisée dans les câbles sous-marins transatlantiques et généralisée aux câbles terrestres. Le bénéficiaire d'un IRU reçoit du propriétaire des biens la propriété d'un droit irrévocable d'usage sur ces biens et le droit de les exploiter et de les gérer comme s'il en était lui-même propriétaire. Le droit de les vendre demeure lui entre les mains du propriétaire des câbles. Régulé en une seule fois à la livraison pour 10 ou 15 ans, l'IRU est un investissement incorporel pour le bénéficiaire et présente l'avantage de pouvoir être amorti.

Cette offre est une réponse aux opérateurs de télécommunication pour accéder à leurs infrastructures hertziennes et fixes mais aussi aux autres opérateurs qui ont soit un projet dans la durée liée à une augmentation de son infrastructure sans nécessité de construire.

Par ailleurs, cette offre permet d'amortir ce droit d'usage sur la durée de la contractualisation. Ce qui est un élément important au regard des volumes financiers que cela représente.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

LE DEGROUPE EN MOSELLE

Moselle Télécom dégroupé 165 NRA sur les 218 que compte Orange sur le département. Sur ce périmètre technique, 6 opérateurs proposent des offres de services DSL Grand Public avec un niveau de service variable en fonction du type d'équipement installé.

Quatre opérateurs et deux opérateurs d'opérateurs proposent des services d'infrastructures de dégroupages sur l'ensemble du territoire Mosellan. (Orange et SFR pourraient aussi être considérés comme opérateur d'opérateur).

ANALYSE DU DEGROUPE SUR LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

- ⇒ Les NRA dégroupés par Moselle télécom proposent tous des offres de services incluant la télévision. Cette performance est rendue possible par la stratégie de dégroupage en 100 % Fibre Optique, seul support permettant de fournir les débits nécessaires ;
- ⇒ Les opérateurs FAI dégroupent aussi en propre des infrastructures dans les grandes villes de Moselle comme Metz, Thionville, Forbach, Sarreguemines, Sarrebourg et d'autres... ;
- ⇒ Ces dégroupages sur infrastructure en propre se sont développés sur ces 3 dernières années sur le département de la Moselle. Même si les opérateurs FAI se reposent sur les opérateurs d'opérateur pour compenser leur absence d'infrastructure de réseau, ce qui valide la pertinence du projet de délégation de service public, de la qualité de son exécution et de son maintien en condition opérationnel ;
- ⇒ Des opérateurs FAI préfèrent produire les services DSL avec leurs propres équipements (DSLAM) mais ont besoin d'une infrastructure optique pour accéder au NRA. Dans ce cas, Moselle Télécom propose des offres FON ou IRU) pour les opérateurs concernés. Exemple FREE

- ⇒ A noter que le dégroupage réalisé par Moselle Télécom pour le compte du FAI Bouygues Télécom a pris fin courant 2015 en deux étapes :
- Bouygues a décidé fin 2014 de dégroupier en propre les NRA sup à 4 500 lignes ;
 - Courant 2015, Bouygues Télécom a conclu un accord avec l'opérateur Orange afin d'utiliser son réseau de dégroupage ;
 - Ces deux opérations ont un impact sensible sur le parc DSL de Moselle Télécom.

LA COUVERTURE ADSL DE LA MOSELLE

Source : <http://www.ariase.com/fr/haut-debit/moselle/index.html>

Caractéristiques du département :

- 725 communes
- 1 045 271 habitants (recensement de 2019)
- 186 nœuds de raccordement
- 575 communes raccordées à la fibre optique (FTTH / FTTLA)

Répartition des NRA par capacité de lignes

Capacités lignes	0-1000	1500-2000	2500-9500	+ de 9500
Nombre	133	12	27	13

Le département de la Moselle est équipé d'infrastructures liées au dégroupages DSL. Celles-ci sont réparties de la manière suivante entre l'opérateur historique et les opérateurs alternatifs :

Le réseau ADSL ORANGE

	NRA	NRA-ZO	ADSL	ReADSL	ADSL 2+	VDSL2	TV
Nombre	217	53	217	217	213	186	190
% des NRA	100%	24,42%	100%	100%	98,16%	85,71%	87,56%
% des lignes	100%	3,80%	100%	100%	99,77%	97,04%	97,59%

Les opérateurs alternatifs :

SFR :

- 187 NRA installés dans 85% des centraux de la région dont 72 équipés en VDSL2

Free :

- 200 NRA installés dans 84% des centraux de la région, équipés en VDSL2

Bouygues Telecom :

- 90 NRA (et 77 en collecte) installés dans 40% des centraux de la région dont 178 équipés en VDSL2 en propre ou en collecte.

OVH :

- 17 NRA installé (et 196 en collecte) dont 170 équipés en VDSL2

ACTIVITE COMMERCIALE FAI

Les revenus de la partie DSL, sont exclusivement liés à la fourniture de services « Triple Play », voix, télévision et Internet pour des usagers Mosellans. On constate une décroissance importante sur l'année et sur l'ensemble des NRA de Moselle Télécom. Les produits opérateurs à destination des entreprises et des opérateurs Carrier se maintiennent par rapport à l'année précédente.

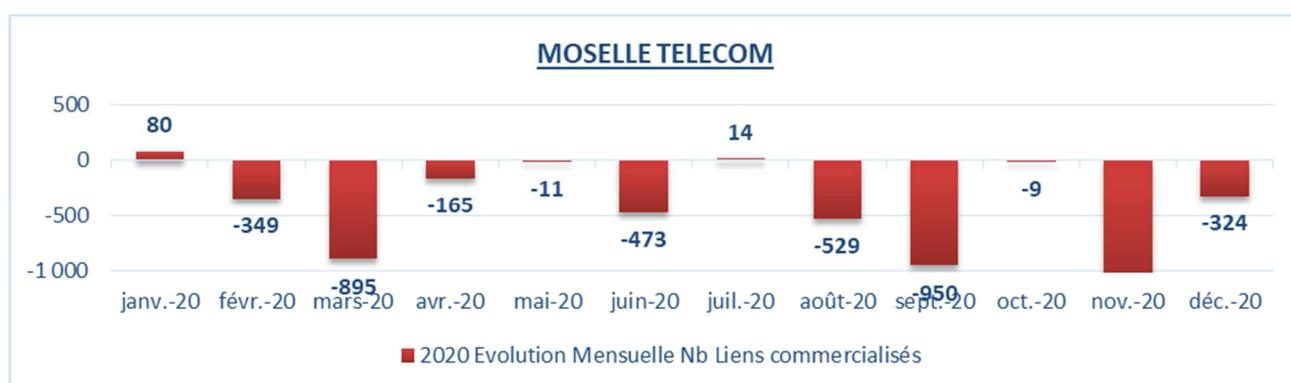
SUIVI DE L'ACTIVITE DSL

L'activité DSL est en décroissance de 4 845 liens en 2020, soit plus de 9 %. Cette décroissance est liée à deux facteurs principaux :

1. Marché FAI des offres FTTx qui monte en charge : développement du marché FTTH, notamment sur les communes de la zone AMII et les premières communes en FttH de la zone du RIP départemental
2. Maturité du marché DSL avec un churn élevé.



En variation mensuelle :



VARIATION PAR NRA :

Le tableau suivant liste les NRA actif avec le nombre de ligne en début et fin d'année 2020 en commençant par ceux qui ont perdu le plus grand nombre de lignes.

Id Site	Nom	1-janv.-20	31-déc.-20	variation (en prises)	variation (en proportion)
UVSJ0	BALANCIERS - THIONVILLE	1133	822	-311	-27,4%
UVSG0	EQUERRE - THIONVILLE	1092	847	-245	-22,4%
UCUC0	AY-SUR-MOSELLE	588	382	-206	-35,0%
UDAE0	MAIZIERES LES METZ	929	777	-152	-16,4%
UCYP0	FORBACH	3020	2869	-151	-5,0%
UCUI0	BOUZONVILLE	691	540	-151	-21,9%
UCUG0	BOULAY	819	688	-131	-16,0%
UQCK4	CHATEAU-SALINS	407	278	-129	-31,7%
UDAM2	NOISSEVILLE	419	304	-115	-27,4%
UCVC0	COURCELLES-CHAUSSY	317	212	-105	-33,1%
UUKR1	KEDANGE	372	275	-97	-26,1%
UURK1	RODEMACK	232	136	-96	-41,4%
UNSE7	STUCKANGE	395	301	-94	-23,8%
UCZA0	GUENANGE	969	876	-93	-9,6%
UCGE9	SOLGNE	265	178	-87	-32,8%
UAIY9	BASSE-RENTGEN	158	79	-79	-50,0%
UWRY1	REMILLY	455	378	-77	-16,9%
UBEL9	DELME	400	325	-75	-18,8%
UCCD1	COURCELLES SUR NIED	293	219	-74	-25,3%
UROTO	CSN AUGNY	331	260	-71	-21,5%
UBGE2	GOMELANGE	249	180	-69	-27,7%
USPH0	HETTANGE-GRANDE	148	80	-68	-45,9%
UVET0	FAMECK	1217	1149	-68	-5,6%
ULHW9	HERNY	161	93	-68	-42,2%
UBJZ9	VIC SUR SEILLE	241	176	-65	-27,0%
UISK2	SAINT PRIVAT LA MONTAGNE	448	383	-65	-14,5%
USES0	YUTZ	345	285	-60	-17,4%
UDEC1	SARREGUEMINES	768	710	-58	-7,6%
UNMS2	FRONTIGNY	339	281	-58	-17,1%
UBKR1	KOENIGSMACKER	201	144	-57	-28,4%
UAAY9	TETERCHEN	279	223	-56	-20,1%
UCYR0	FREYMING-MERLEBACH	1458	1402	-56	-3,8%
UAGV9	BAMBIEDERSTROFF	268	213	-55	-20,5%
UDEA0	SARREBOURG	1751	1696	-55	-3,1%
UVZN0	RE/ UCKANGE	266	212	-54	-20,3%
ULHR4	MOUSSEY	241	188	-53	-22,0%
UCBT1	MONNEREN	206	155	-51	-24,8%
UDAX0	SAINT-AVOLD	453	402	-51	-11,3%
UCFK9	CNE MARSAL	99	48	-51	-51,5%
UDAN2	PUTTELANGE	457	408	-49	-10,7%
UACX5	LONGEVILLE LES ST AVOLD	281	236	-45	-16,0%
UCFP9	GROSTENQUIN	194	150	-44	-22,7%
UAET9	OTTANGE	390	348	-42	-10,8%
UYCM1	CATTENOM	208	167	-41	-19,7%
USET0	CLOUANGE	1784	1745	-39	-2,2%
UCDO9	COLMEN	200	162	-38	-19,0%
UOGA1	HEMING	267	229	-38	-14,2%
UBFV1	VIGY	244	206	-38	-15,6%
UJAR6	URAD DE RAVILLE	169	132	-37	-21,9%
UOFY1	FLEURY	323	287	-36	-11,1%
UOSK5	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	196	162	-34	-17,3%
UAHH1	METTING	192	158	-34	-17,7%
UD000	HUNDLING	302	268	-34	-11,3%
UCVY0	FAREBERSVILLER	848	815	-33	-3,9%
UKOL4	LA MAXE	67	36	-31	-46,3%

Id Site	Nom	1-janv.-20	31-déc.-20	variation (en prises)	variation (en proportion)
UTIO9	LUCY	131	101	-30	-22,9%
UDAM3	PETITE-ROSSELLE	542	512	-30	-5,5%
UVEN9	CSN SEMECOURT	195	166	-29	-14,9%
UCUE0	BITCHE	325	299	-26	-8,0%
UAEJ1	ABONCOURT	110	84	-26	-23,6%
ULIB5	URAD DE DALSTEIN	158	133	-25	-15,8%
UBMY1	MALROY	118	93	-25	-21,2%
UACD6	BERG SUR MOSELLE	46	21	-25	-54,3%
UAEJ9	VOLMERANGE	301	277	-24	-8,0%
UAEE9	LIXHEIM	289	265	-24	-8,3%
UCVL0	CREUTZWALD	954	932	-22	-2,3%
UKOZ4	METZERVISSE	186	166	-20	-10,8%
UDAG0	MORHANGE	360	341	-19	-5,3%
UCVR0	DIEUZE	599	581	-18	-3,0%
UAJK6	BENESTROFF	125	107	-18	-14,4%
UTIJ4	CNE BOUSBACH	185	167	-18	-9,7%
UAAT4	VOLMUNSTER	117	99	-18	-15,4%
UVER4	SCY-CHAZELLES	301	283	-18	-6,0%
UCZI2	ROTH CSN	189	172	-17	-9,0%
UBJP9	LOUVIGNY	196	180	-16	-8,2%
UDAU0	ROHRBACH LES BITCHE	281	265	-16	-5,7%
UDAM1	MOYEUVRE	774	758	-16	-2,1%
UGIP9	ANGEVILLERS	157	141	-16	-10,2%
UCVA0	CORNY	135	120	-15	-11,1%
ULHC2	INSMING	204	189	-15	-7,4%
UOAG7	RIMLING	104	89	-15	-14,4%
UBDM1	LIXING LES ST AVOLD	269	254	-15	-5,6%
UBKD1	CUTTING	80	66	-14	-17,5%
UCUB0	AUDUN-LE-TICHE	1039	1026	-13	-1,3%
UCDE1	DESSELING	48	35	-13	-27,1%
UAEO9	MUNSTER CNE	146	133	-13	-8,9%
UCYS0	GROSLIEDERSTROFF	293	280	-13	-4,4%
UDEK3	REMLING	109	96	-13	-11,9%
UPJK3	BETTBORN	278	267	-11	-4,0%
UKPM2	VANY	35	25	-10	-28,6%
UBEB9	ARZVILLER	181	172	-9	-5,0%
URIP6	GOETZENBRUCK	156	148	-8	-5,1%
UKMP1	TRESSANGE MED	39	31	-8	-20,5%
UVUV7	URAD DE VILLING	192	185	-7	-3,6%
UESY3	GORZE	218	211	-7	-3,2%
UKLJ1	MACHEREN 2 MED	38	31	-7	-18,4%
UBVY1	VERNY	511	505	-6	-1,2%
UPAK2	ANCY SUR MOSELLE	199	193	-6	-3,0%
UCFF9	HELLIMER	172	166	-6	-3,5%
UKPM5	GRAVELLOTTE ARS	48	42	-6	-12,5%
UTEX1	CNE IBIGNY	64	59	-5	-7,8%
UIRU7	CNE RAHLING	67	62	-5	-7,5%
UTID9	LEMBERG	123	118	-5	-4,1%
UKPM4	FEY	39	34	-5	-12,8%
ULHH3	CNE DALEM	107	103	-4	-3,7%
UTIT5	REZONVILLE	72	68	-4	-5,6%
UDRO3	SAINT QUIRIN	178	174	-4	-2,2%
UKPR3	HAUTE KONTZ	29	25	-4	-13,8%
UKKP5	HOMMARTING	43	39	-4	-9,3%
UKKL9	REMERING LES PUTTELANGE	77	73	-4	-5,2%

Id Site	Nom	1-janv.-20	31-déc.-20	variation (en prises)	variation (en proportion)
UKLJ7	CARLING 2 MED	121	117	-4	-3,3%
UKMP2	ILLANGE MED	31	27	-4	-12,9%
UAAT3	WITTRING	90	87	-3	-3,3%
UBK11	CNE LANGATTE	68	65	-3	-4,4%
UKPQ9	HUNTING	53	50	-3	-5,7%
UKLI5	VALMONT 2 MED	50	47	-3	-6,0%
UDEC2	SIERCK-LES-BAINS	472	470	-2	-0,4%
UQWS1	WOELFLING	69	67	-2	-2,9%
UCZN0	HARREBERG	396	394	-2	-0,5%
UOAZ5	WALDHOUSE	102	100	-2	-2,0%
UKPM7	MEY	15	13	-2	-13,3%
UKPM3	VERNEVILLE	35	33	-2	-5,7%
UKLJ0	MACHEREN MED	28	26	-2	-7,1%
UKLI8	LACHAMBRE 1 MED	19	17	-2	-10,5%
UOJX7	HAMPONT	59	58	-1	-1,7%
UQOB5	SARRALTROFF	125	124	-1	-0,8%
UKPM6	METZ VANTOUX	13	12	-1	-7,7%
UKPR5	MERSCHWEILLER	17	16	-1	-5,9%
UKPNO	COIN SUR SEILLE	18	17	-1	-5,6%
UKLK0	FOLSCHVILLER 4 MED	11	10	-1	-9,1%
UKLI4	VALMONT 1 MED	8	7	-1	-12,5%
UKLI6	DIESEN MED	37	36	-1	-2,7%
UAGN9	VAL DE GUEBLANGE	104	104	0	0,0%
UKPR2	KIRSCH LE SIERCK	8	8	0	0,0%
UKPN2	CUVRY	72	72	0	0,0%
UKLJ2	MACHEREN 3 MED	13	13	0	0,0%
UKMO9	MONTENACH	12	12	0	0,0%
USOJ3	FORBACH SUD	0	0	0	#DIV/0!
UAJW3	MARLY CENTRE	0	0	0	#DIV/0!
UQFA7	SPICHEREN	0	0	0	#DIV/0!
UKPR4	MANDEREN	25	26	1	4,0%
UKPRO	HAUTE SIERCK	5	6	1	20,0%
UKKL4	MOLVANGE	42	43	1	2,4%
UKLJ9	FOLSCHVILLER 3 MED	23	25	2	8,7%
UFJS7	FENETRANGE	95	98	3	3,2%
UKPM9	CHIEULLES	30	33	3	10,0%
UKPQ8	GRINDORFF BIZING	11	14	3	27,3%
UKLK5	FOLSCHVILLER 1 MED	17	20	3	17,6%
UKPR1	KERLING LES SIERCK	15	19	4	26,7%
UKLJ8	FOLSCHVILLER 2 MED	10	14	4	40,0%
UKLJ6	CARLING 1 MED	98	102	4	4,1%
UDAN1	PHALSBOURG	714	719	5	0,7%
UDE10	SARRALBE	549	555	6	1,1%
UCFA9	ENCHENBERG	193	199	6	3,1%
UKLJ5	ALTVILLER MED	33	39	6	18,2%
UCFZ9	LEZEY	116	123	7	6,0%
UAJP1	LORQUIN	240	249	9	3,8%
UCDS9	BOURDONNAY	194	203	9	4,6%
UAJJ1	FONTOY	242	251	9	3,7%
UCTM0	ARS-SUR-MOSELLE	253	263	10	4,0%
UDEC3	TRESSANGE	488	498	10	2,0%
UCWB5	CARLING	686	698	12	1,7%
UCXRO	FAULQUEMONT	1114	1138	24	2,2%
UTRE6	NILVANGE	1428	1454	26	1,8%
UCZ11	HAGONDANGE	1904	1945	41	2,2%

SUIVI DE L'ACTIVITE OPERATEURS D'OPERATEURS

Hors DSL, l'activité commerciale est basée sur les produits passifs et leur maintenance ainsi que les produits actifs Lan-to-Lan pour le raccordement des entreprises.

REPARTITION DES PRODUITS

Depuis le début de la commercialisation, Moselle Télécom commercialise une gamme de produits permettant aux opérateurs de proposer des offres passives et actives afin de répondre au mieux à leur besoins propres mais aussi à leurs clients entreprises.

Les produits sont déclinés de la manière suivante :

LAN-TO-LAN

C'est le produit leader. Il porte le développement numérique des entreprises Mosellanes au travers des opérateurs usagers. C'est un produit qui se commercialise sur 3 ans avec un fort taux de reconduction.

Analyse :

Nous constatons pour cette une demande toujours soutenue des entreprises. Nos partenaires opérateurs continuent d'effectuer des demandes de cotations avec un niveau de service et débit toujours plus élevé.

IRU

Les IRU sont payés en une seule fois. Pas de récurrence mais alimente les revenus maintenance qui eux sont récurrents.

Analyse :

Moselle Télécom, de par sa position géographique avec ses différentes interconnexions internationales et nationales, exerce un intérêt des opérateurs de transport qui utilise le réseau RHD57 afin de relier leurs différents réseaux. La capillarité du réseau du Département Mosellan exerce un intérêt pour ces opérateurs.

LOCATION

La location FON est une offre passive qui se commercialise au mètre linéaire sur 1 an ou bien 3 ans. Charge à l'opérateur d'activer le service.

Analyse :

L'émergence d'opérateurs et la concurrence qui en résulte, pousse les opérateurs à louer de la fibre optique passive au mètre linéaire. Cette offre possède un réel intérêt lorsque l'opérateur a identifié plusieurs entreprises à raccorder dans une même zone géographique. Même si cette offre est relativement plus chère qu'une offre activée, elle permet aux opérateurs qui en ont la compétence de mutualiser la fibre optique en location et ainsi raccorder plusieurs entreprises sur une même fibre.

MAINTENANCE

Ce poste est directement associé à la vente des IRU et des locations FON.

Analyse :

Sa progression est liée au développement des deux produits IRU et FON.

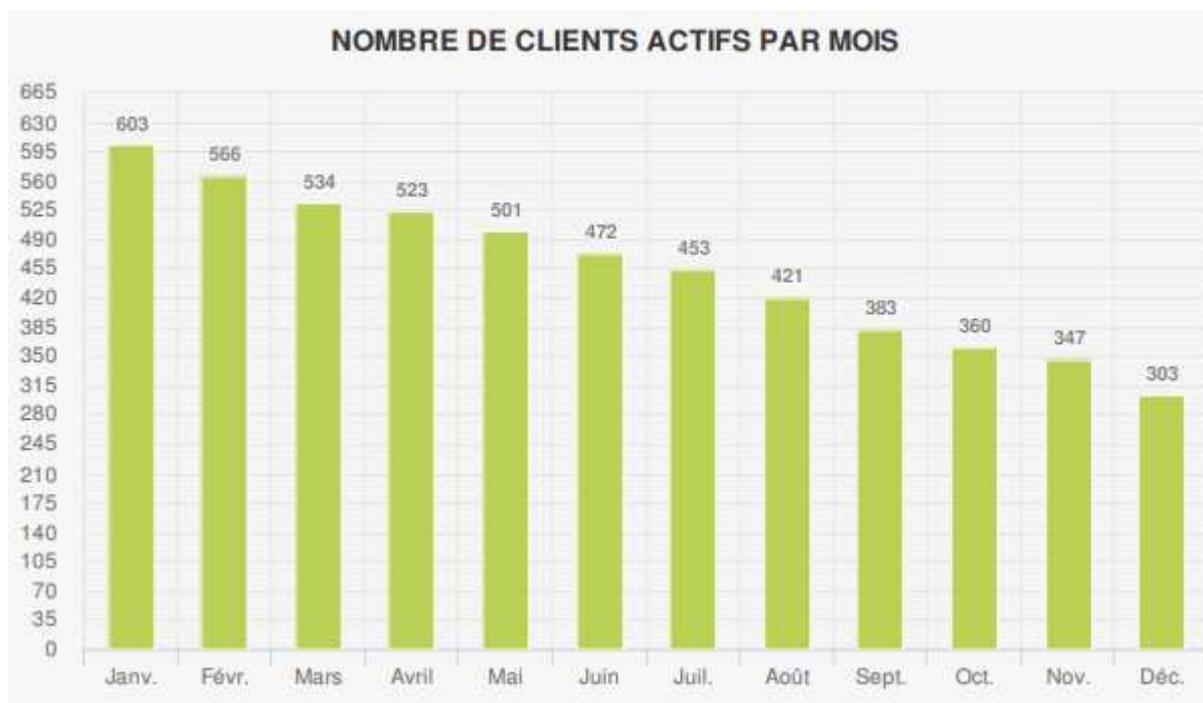
HEBERGEMENT

Cette offre permet de proposer des services et des interconnexions dans un lieu sécurisé.

RACCORDEMENT D'ABONNES EN WIFI MAX

Cette offre permet de proposer des accès de type Grand Public pour les clients situés hors de zone d'accès des technologies filaire.

L'évolution du nombre d'abonné est à la baisse :



Tous les abonnés sont clients de l'opérateur Ozone.

Le parc souffre de l'arrivée des technologies sur Fibre optique dont une partie des communes prioritaires étaient initialement couvertes en Radio pour le Haut-Débit.

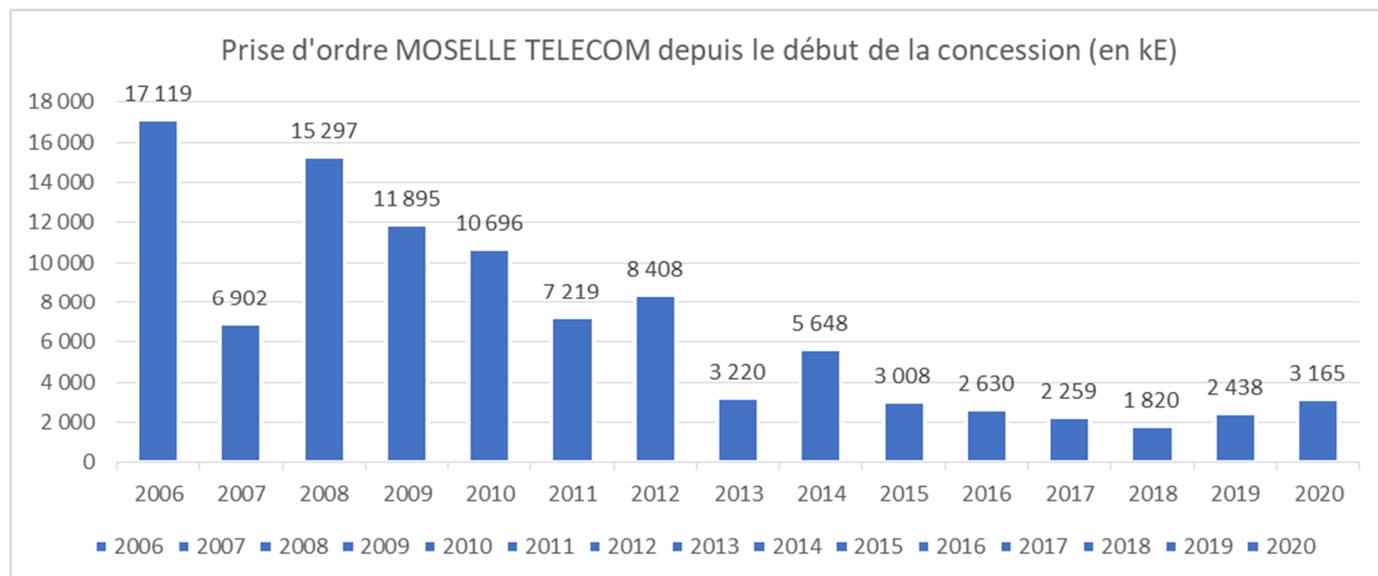
REVENU DES COMMANDES D'OPERATEUR POUR LA PERIODE 2005 A 2020

COMMERCIALISATION - 2005-2020

Le bilan commercial 2020 a été impacté par les conséquences du ralentissement important de l'activité économique suite à la pandémie COVID-19, surtout pour les services adressant des clients finaux de type entreprises.

La prise d'ordre représente la concrétisation des actions de commercialisation. Elle est calculée sur le montant des commandes sur la durée d'engagement. C'est-à-dire, en général, le total des frais d'accès, des frais de raccordement et du revenu récurrent pendant la durée initiale du contrat.

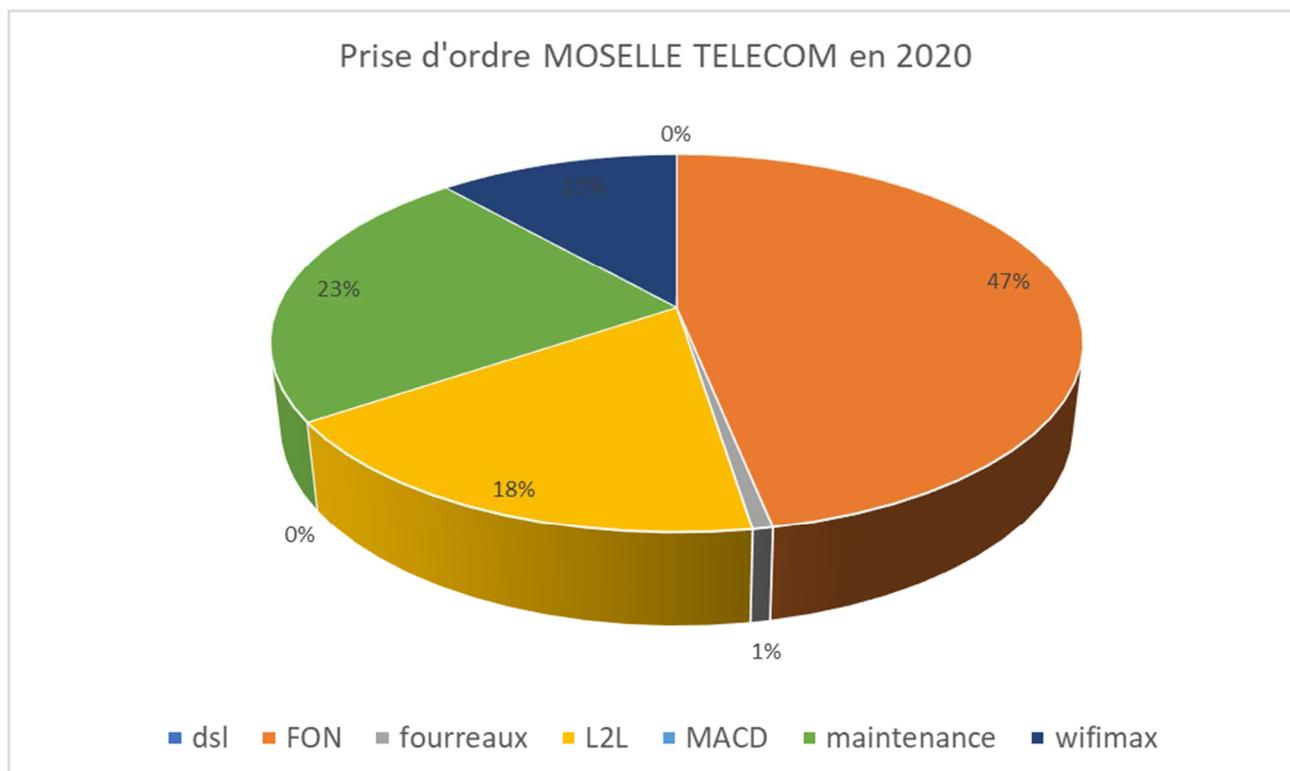
Si le contrat est prolongé après sa durée initiale, par tacite reconduction, ce n'est pas intégré dans la prise d'ordre. Mais cela représente aussi du chiffre d'affaire.



Le DSL et le Wi-Fi Max n'ont pas généré de commande (donc de PO) mais ont continué à être facturés.

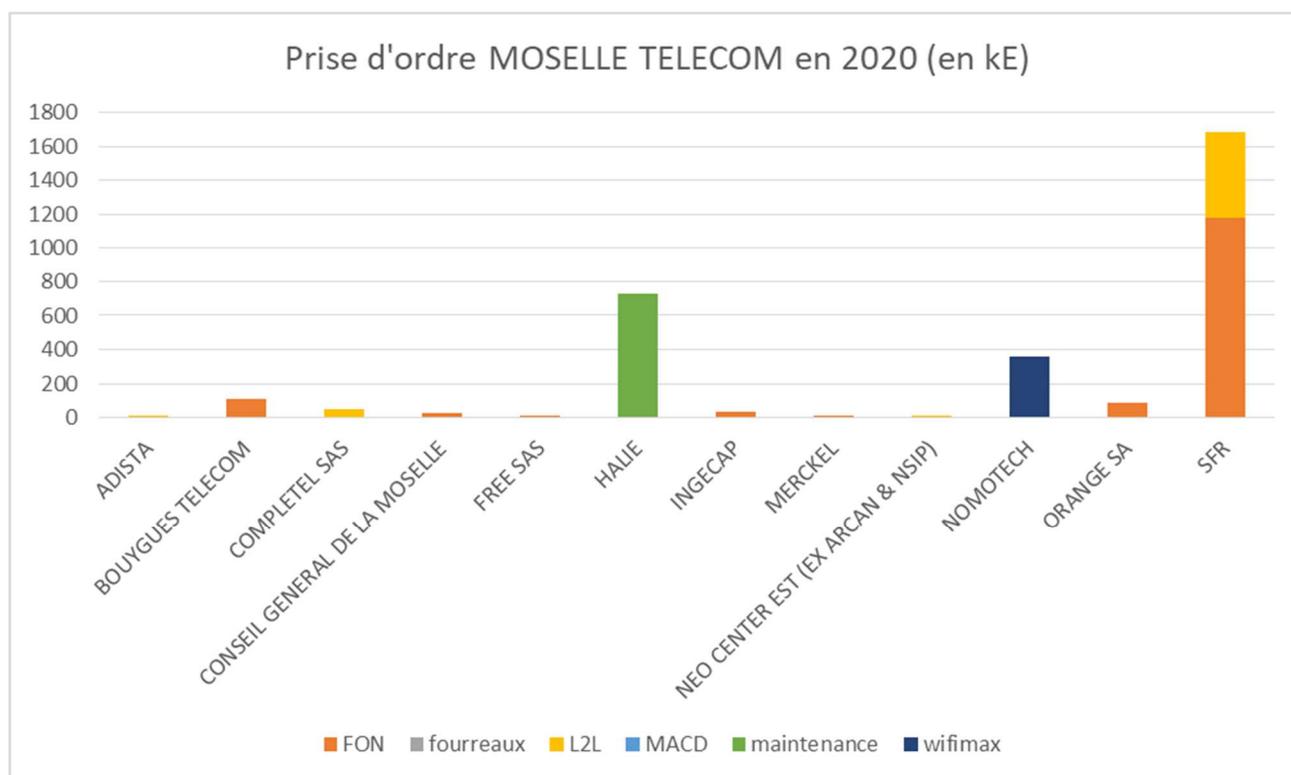
SIGNATURE DE COMMANDE OPERATEURS D'OPERATEUR ET D'ENTREPRISES

Pour l'année, malgré les changements importants survenus sur le marché des opérateurs avec le rapprochement de SFR, Numéricâble, Completel, le développement de projets FttH dans la zone de délégation de service Public Moselle Télécom atteint ses objectifs commerciaux opérateur Entreprises.



REPARTITION DES AFFAIRES PAR OPERATEURS

Ci-après, l'ensemble des affaires de Moselle Télécom en 2020 :



SFR est toujours le leader en termes de prise de commande (ainsi que de CA) avec Numéricâble et Completel qui sont eux aussi actifs chez Moselle Télécom.

AFFAIRES COMMERCIALES SIGNEES SUR L'ANNEE 2020

Client	Gamme	N° cmd interne	Date Signature
BOUYGUES	Location FON	9	09/03/2020
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE	Location FON	43	19/06/2020
		42	11/05/2020
		41	11/05/2020
		38	11/05/2020
		39	11/05/2020
		40	11/05/2020
COMPLETEL	Lan to Lan	61 - BCAT20013306	09/03/2020
	Upgrade Lan to Lan	BCAT20017945	03/06/2020
FREE	Location FON	8	07/07/2020
INGECAP	Location FON	5	14/09/2020
		2	10/03/2020
LUXNETWORK	Location FON	19	06/12/2019
MERCKEL	Location FON	1	04/11/2020
MOSELLE NUMERIQUE	Location Fourreaux	1	10/12/2019

Client	Gamme	N° cmd interne	Date Signature
		2	10/12/2019
NEO CENTER	Upgrade Lan to Lan	14 avenant 32	26/11/2020
	Location FON	25 avenant 1	05/02/2020
ORANGE	Location FON	21	31/03/2020
		20	13/02/2020
		19	09/01/2020
		21 avenant 1	03/06/2020
RMI	Upgrade Lan to Lan	14 avenant 72	05/11/2020
		18 avenant 25	16/07/2020
	Bon de travaux	3 avenant 1	03/01/2020
SFR	Collecte OLT-NRO	243	11/08/2020
		248	11/08/2020
		249	11/08/2020
		250	11/08/2020
		251	11/08/2020
		252	11/08/2020
		253	11/08/2020
	Bon de travaux	244	25/10/2020
	IRU FON	239	
		240	
		241	
		242	
	Lan to Lan	LAAEXHCT	26/10/2020
		B00ZJPK	03/08/2020
		LAAET53E	29/09/2020
		LAAF1HBB	19/11/2020
		LAAEEZ5C	02/07/2020
		LAAEKHPL	07/08/2020
		LAAEIXEC	28/07/2020
		LAAEJ9YO	29/07/2020
		LAAEDM4F	29/06/2020
		LAADZ8KU	05/02/2020
		LAAE04V7	12/02/2020
		B00YIXEY	03/02/2020
		LAADV8VJ	07/01/2020
		LAADOTUF	10/12/2019
		LAADQA1A	03/02/2019
		LAAE45YZ	03/06/2020
		B00YXUQF	03/06/2020
		B00YXWID	03/06/2020
		LAAEA8P2	12/06/2020

Client	Gamme	N° cmd interne	Date Signature
	Liens activés	B00XUPRX	22/11/2020
	Location FON	236	12/12/2020
		235	12/10/2020
		237	12/10/2020
SFR		238	12/10/2020
		231	26/02/2020
		229	27/01/2020
	Upgrade Lan to Lan	B8597086	07/08/2020
		B7709753	06/01/2020
		B8249923	04/03/2020
		B6371560	20/12/2019
		B4944065	23/12/2019
		B6437425	16/12/2019
		B4769899	03/06/2020

POLITIQUE TARIFAIRE ET SON EVOLUTION

La DSP a soumis une évolution tarifaire de l'offre LAN to LAN à son délégant en 2014. Son application début 2016 permet de rester proche des prix du marché. Une étude est lancée mi 2017 afin de proposer un ajustement des tarifs pour une nouvelle grille tarifaire compétitive. Cette évolution a été annoncée au Syndicat fin 2017. Celle-ci a été validée en mai 2018 et appliquée en mai 2018.

En 2020, la DSP a proposé à son délégant une évolution du tarif des fibres noires pour la vente d'IRU et le service de maintenance pour réfléchir à une adaptation aux prix du marché. Une analyse de tarif LAN to LAN est en cours dans le même objectif.

PERSPECTIVES COMMERCIALES SUR L'EXERCICE A VENIR

Compte tenu des résultats commerciaux observés sur l'ensemble des services, les perspectives commerciales sont négatives avec une décroissance des abonnements DSL au profit des offres THD notamment avec la volonté des FAI de les favoriser.

Dans la continuité de l'année précédente, la stratégie de Moselle Télécom, pour l'année prochaine, se décline autour des axes suivants :

- La vente de services de type xDSL aux usagers opérateurs, dans le cadre du raccordement en offre "Triple Play",
- Le raccordement d'entreprises au réseau, sur fibre optique, par l'intermédiaire des opérateurs Usagers ou, dans certains cas spécifiques (GFU),
- La construction possible de réseaux de collecte pour les opérateurs FAI souhaitant s'interconnecter au réseau FTTH en construction dans la zone RIP,
- La collecte du trafic des OLT pour revente aux FAI locaux ou nationaux dans les NRO de Moselle Fibre.